

Compte rendu de la séance du 07 mai 2015

Subventions complémentaires 2015

Madame Le maire propose les subventions complémentaires suivantes pour l'année 2015 :

- Association des Maires du canton : 52.50€
- ADMR : 150 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Activités Périscolaires 2015-2016

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les activités périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016. Ces activités ont un coût compris entre 7 000 € et 7 500€. La subvention de l'Etat reçue par la commune est d'environ 30% de la somme.

Elle propose au Conseil Municipal :

- qu'il y ait une participation des familles à hauteur de 1€ par semaine soit 36€ par an et par enfant, soit environ 21% du coût des TAP, il resterait à charge de la commune environ 49% du coût global.
- que les inscriptions soient faites deuxième quinzaine de juin pour permettre de faire les groupes pour les activités proposées.

Modification délibération n°2015-007

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'augmenter la somme à emprunter (Achat terrain) pour permettre de démarrer les travaux d'aménagement. Elle propose la somme de 180 000€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la somme à emprunter sera de 200 000€.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces administratives afin de mener à bien cette opération.

Règlement intérieur restaurant scolaire-garderie/TAP

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur du restaurant scolaire-garderie et des temps d'activité périscolaire.

Elle présente un avenant au règlement. (joint à la présente délibération);

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.